

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Président de l'Université Toulouse Capitole, Monsieur Hugues KENFACK,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts ;

donne délégation de signature à Madame Muriel NOE, Conseillère de prévention et sûreté,

à l'effet de signer :

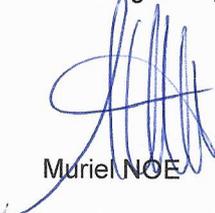
- les plans de prévention,
- les protocoles de sécurité.

La présente délégation prend effet à la date de sa publication sur le site internet de l'établissement.

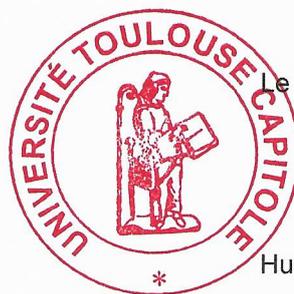
Il est mis fin à la délégation de signature consentie à Madame Muriel MONIE en date du 9 juillet 2021.

Fait à Toulouse, le 11 juillet 2023

La délégataire,



Muriel NOE



Le Président,



Hugues KENFACK